

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le ministre

Paris, le - 8 FEV. 2019

Madame la Présidente,

Le Président de la République a annoncé sa volonté de transformer le baccalauréat général et technologique afin de mieux préparer les élèves aux études supérieures. Pour cela, l'organisation du lycée général et technologique, comme les programmes d'enseignement, sont en cours de rénovation. C'est dans cette perspective que j'ai souhaité que la série technologique « techniques de la musique et de la danse » soit réformée.

Cette série technologique, créée en 1977 et rénovée à la marge depuis, participe à l'éducation artistique et culturelle des élèves. Afin de l'associer à la réforme en cours, l'architecture des enseignements sera alignée sur celle des autres séries technologiques. Pour renforcer son attractivité, l'enseignement du théâtre est inséré dans la liste des enseignements artistiques au choix, aux côtés de la danse et de la musique. Cet ajout conduit la série à être renommée « sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse » (S2TMD).

Il convient d'engager l'élaboration des programmes d'enseignement pour les nouveaux enseignements technologiques spécifiques à cette filière. Votre travail portera sur :

- la nouvelle option technologique proposée en classe de seconde qui est intitulée « culture et pratique de la danse / ou de la musique / ou du théâtre » ;
- l'enseignement de spécialité commun en classe de première « économie, droit et environnement du spectacle vivant »;
- les deux enseignements de spécialité suivis en classe de première et terminale « culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales » et « pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale ».

Les programmes des enseignements communs et optionnels sont identiques à ceux des autres filières technologiques, pour lesquels vous avez déjà fait des recommandations.

Je ne verrai que des avantages à ce que vous puissiez procéder à une série de consultations auprès des associations disciplinaires et des professionnels de la culture pour recueillir leur avis sur le projet que vous élaborerez. En outre, ce baccalauréat étant géré conjointement par le ministère de la culture, il convient d'associer l'inspection de ce ministère aux travaux portant sur l'élaboration des programmes.

Madame Souâd AYADA Présidente Conseil supérieur des programmes 110 rue de Grenelle

75357 Paris SP 07 110 rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10 Afin que la rénovation de la série puisse être mise en œuvre à la rentrée scolaire 2019 en classes de seconde et de première, je vous remercie de bien vouloir me remettre vos conclusions au plus tard fin mars 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueux hommages.

AM ---

Jean-Michel BLANQUER

N. ref.JMB/2019/002305/C

PJ: Projets des textes soumis au CSE du 06/02/2019.